

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/11/2022  
Reçu en préfecture le 24/11/2022  
Publié le 24/11/2022  
ID : 026-212602528-20221121-CM20221121\_02-DE

L'An deux mille vingt-deux, le 21 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2022.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER.

**POUVOIRS** : Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Dorian DANTIN à Stéphanie HOUSET, Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

**OBJET** : Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction d'un équipement public aux Auréats.

Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de construction d'un équipement public aux Auréats en Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoyait une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 4 209 092.00 € pour une durée de 4 années.

Suite aux résultats de la consultation,

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des crédits de paiement, selon le planning prévisionnel de facturation et selon l'avancée des travaux et d'augmenter le montant de l'AP 2021 CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC AUX AUREATS

Il est décidé par 26 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre de réviser l'autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

		Création 27/09/2021	Modification du 26/09/2022	Modification du 21/11/2022	
	Montant global AP	4 209 092.00 €	4 209 092.00	5 500 000.00 €	
	CP2021	1 129 092.00 €	1 129 092.00 €	464 926.74 €	
	CP 2022	1 652 405.00 €	1 052 405.00 €	1 052 405.00 €	
	CP 2023	1 200 000.00 €	1 800 000.00 €	3 647 595.00 €	
	CP 2024	227 595.00 €	227 595.00 €	335 073.26 €	

Fait et délibéré en mairie.  
Liste des votes affichée le

Le Maire,  
  
Geneviève GIRARD  
